

La diversification touristique toutes saisons nécessite de fédérer l'ensemble des acteurs autour d'**une stratégie et une gouvernance partagées sur un même territoire.**

Le tourisme a vocation à interagir avec les autres secteurs économiques et doit s'inscrire dans une logique d'interface entre les pratiques touristiques et autres composantes comme la prévention des risques naturels, le multi usage de la montagne, la préservation des paysages et de la biodiversité, la gestion de la ressource en eau, le développement des mobilités douces, la transition énergétique...

Le dispositif Espace Valléen soutient les territoires portant une **stratégie de diversification touristique intégrée visant le renforcement des liens de solidarités et de réciprocités vallées-stations** et l'allongement de la fréquentation touristique sur les ailes de saison.

Le Haut-Chablais est depuis décembre 2021, territoire de montagne porteur d'une stratégie de diversification touristique toutes saisons à l'échelle intercommunale.

L'accompagnement financier s'étudie de manière ciblée selon la qualité des projets, dans le cadre d'une revue de projet annuelle permettant d'identifier les projets mûrs et prioritaires, dans le respect de la réglementation européenne et du règlement financier de la Région et de l'État.

Des synergies possibles avec d'autres fonds notamment européens, d'État, régionaux pourront être proposées (aménagement du territoire et montagne, environnement, culture, sports, mobilités, etc).

Avant tout dépôt d'un dossier de demande de subvention :

La CCHC (chef de file) doit être informée des projets touristiques (et événements sportifs) si ceux-ci font l'objet d'une demande de subvention auprès des partenaires (CD74, Région, État, Europe).

Chaque projet sera analysé techniquement au regard de la stratégie Espace Valléen ~~mais~~ pas seulement. Il sera vérifié l'éligibilité du projet au regard des dispositifs existants.

Les projets qui sollicitent le concours financier au titre du dispositif EV ou mesures de la CIMA 2021-2027 sont présentés en COMMISSION Tourisme (pour avis), en Cotech financier avec les partenaires pour étudier la faisabilité financière puis en COPIL (1 à 2/an) pour convenir de la priorisation des actions devant être accompagnées, ce qui permettra au porteur de projet de déposer son dossier. Le compte-rendu du COPIL devra être joint à la demande des financements.

Pour le FEDER, pour l'État, pour la région, toute demande de financement devra faire l'objet d'une priorisation par les membres du COPIL.

Les autres projets sont présentés au titre des dispositifs existants de Droit Commun.

QUELS SONT LES PORTEURS DE PROJETS CONCERNÉS ?

- La CCHC : les services Sentiers, Environnement, Mobilité, Culture et Patrimoine,
- Les 15 communes du haut-Chablais et la commune d'Habère-Poche,
- les 5 offices de tourisme,
- les 5 sociétés de remontées mécaniques,
- les privés.

COMMENT PROCÉDER ?

Compléter et transmettre au fil de l'eau la fiche de recensement de projets (à demander à la cheffe de projets).

SERVICE EN CHARGE DU SUIVI.

Sandra LARDY – cheffe de projets – projets@hautchablais.fr – 06 23 78 61 29